

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : ASA 22/008/2007 (Public)

Bulletin n° : 123

ÉFAI

28 juin 2007

### **Japon. Amnesty International salue la résolution d'une commission du Congrès américain concernant les « femmes de réconfort »**

Amnesty International salue la résolution 121 adoptée à une majorité écrasante par la commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants mardi 26 juin ; le texte de la commission doit maintenant être examiné en session plénière par le Congrès. La résolution 121 appelle « *le gouvernement du Japon à reconnaître officiellement sa responsabilité historique dans la coercition de jeunes femmes à un esclavage sexuel imposé par ses Forces armées impériales, à l'assumer clairement et sans ambiguïté, et à s'excuser* ». Amnesty International demande instamment à la Chambre des représentants d'adopter la résolution à l'unanimité et sans plus de délai.

La résolution qualifie de « *sans précédent par sa cruauté et son ampleur* » le système de prostitution forcée des « *femmes de réconfort* » au service de l'armée japonaise ; soumises à des viols en réunion, avortements forcés, humiliations et violences sexuelles aboutissant à des mutilations, des morts, parfois des suicides, elles ont été victimes de « *l'un des plus grands exemples de traite d'êtres humains au 20<sup>ème</sup> siècle* ».

À ce jour, le gouvernement japonais a toujours refusé de reconnaître sa responsabilité dans les crimes commis contre les « *femmes de réconfort* ».

Des dizaines de milliers de femmes ont été enlevées et contraintes à servir comme « *femmes de réconfort* » dans des « *stations de réconfort* » contrôlées par l'armée nipponne et installées dans les différents pays sous occupation japonaise pendant et après la Seconde Guerre mondiale. Des femmes et des jeunes filles ont subi des viols répétés et ont été soumises à un esclavage sexuel. Pour Amnesty International, les crimes perpétrés contre ces femmes s'apparentent à des crimes contre l'humanité.

Amnesty International a fait campagne pour obtenir justice pour ces femmes qui, avec le temps ont courageusement parlé de leurs souffrances. Leurs voix ont mobilisé et inspiré un mouvement mondial pour exiger réparation pour les crimes de violence sexuelle.

Amnesty International demande à tous les pays de suivre l'exemple du Congrès américain et de faire pression sur le gouvernement japonais pour que les survivantes reçoivent des réparations complètes notamment sous forme de restitution, indemnisation, réhabilitation et garantie de non-répétition.